

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Ndendé: un buffle tue un homme et en blesse grièvement un autre

GJMB
Ndendé/Gabon

UNE partie de chasse vient de connaître un dénouement tragique dans le village Nanga situé à une vingtaine de kilomètres de Ndendé, chef-lieu du département de la Dola dans la Ngounié. En effet, le 8 août dernier, dans la forêt dénommée " Tombi ", Pierre Mabika, la trentaine révolue, entreprend une partie de chasse en visitant ses pièges. Seulement, il constate que l'un d'eux a été emporté. C'est ainsi qu'il tente alors de la retrouver avec l'espoir que si c'est un animal qui l'a arraché,

cela ne ferait pas ses affaires. Son instinct ne l'a pas trompé puisqu'il va se retrouver nez à nez avec un buffle ayant entraîné ledit piège manquant. Aussitôt, il arme son fusil et fait feu sur la bête. Malheureusement, l'arme s'enraye. Il décide de repartir au village pour solliciter le renfort de ses frères. Arrivés sur les lieux, la bête en furie charge Parfait Mabika Mabika, un enseignant, qu'il propulse violemment sur la cime des arbres! La victime s'en sortira avec de graves blessures. Puis, Brice Landry Moundziegou qui portait un fusil. Dans l'attaque, ce dernier perd son arme et l'animal en profite pour le larder de plusieurs coups de cornes

aux points vitaux (poitrine, ventre, tête...). Pendant ce temps, Pierre Mabika récupère le fusil à l'aide duquel il abat le buffle. Grièvement blessé, ils tenteront de ramener Brice Landry Moundziegou jusqu'à la grande route pour trouver une occasion pouvant le conduire au Centre médical de Ndendé. Malheureusement il succombera à ses blessures en chemin. Parfait Mabika Mabika est, quant à lui, admis à l'hôpital de Bongolo où il a été placé en soins intensifs.



Photo: Bigogo

Parfait Mabika, l'un des rescapés de l'attaque de buffle, sur son lit d'hôpital à Bongolo.

Lambaréné: un incendie détruit cinq boxes



Photo: Paterna N6439,DOUNDA

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

LES habitants du quartier Isaac, dans le 2e arrondissement de la commune de Lambaréné (plus précisément au bout du pont) se sont réveillés en sursaut dans la nuit du 7 août dernier. Et pour cause: un incendie qui s'y est déclaré a détruit cinq boxes réalisés en matériaux durables. L'auteur de cet incident malheureux est un sujet malien, connu comme un "coupé-man".

Les faits se sont déroulés vers 5 heures du matin. "J'étais à la mosquée lorsque j'ai aperçu les flammes chez moi. Sauf qu'à mon arrivée, je n'ai fait que constater pour le regretter que tout est déjà cramé", se désole l'une des victimes. La même source précise que l'auteur de cet acte inconscient lui aurait donné la bonne version selon laquelle il

aurait allumé le feu et mis de la viande grasseuse au feu, puis il est parti prier. Sauf qu'il n'avait pas mesuré la gravité de son geste. Et ce qui devait arriver arriva: le feu a commencé par brûler la viande avant de toucher le câble du fil électrique qui, à son tour, s'est enflammé. Les flammes ont fini par embraser la toiture. C'est le lieu d'attirer l'attention des populations sur ces câbles de courant qui traînent à même le sol, à travers les rues de la commune sans pour autant que les autorités compétentes ne disent mot. Il a fallu donc que cet incident survienne pour voir les agents de la SEEG venir redresser le câble à une hauteur normative au-dessus des toits des maisons. Vivement que les autorités compétentes s'intéressent un tant soit peu à cette situation qui est restée longtemps en l'état, au vu et au su de tous!

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE ET DES HYPOTHEQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'Ordonnance 5/PR du 13 Février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public qu'une procédure d'immatriculation est engagée suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de parution du présent avis.

Passé ce délai, la forclusion sera encourue

N° de la RI	Date de la R. I	Parcelle	Section	Ville ou District
14541	16 février 2021	100	ZN3	LIBREVILLE
14787	03 août 2021	504	RB	MOUILA
14796	09 août t 2021	121	KC	LIBREVILLE
14797	09 août 2021	473	KB	LIBREVILLE
14804	10 août 2021	296	G	MOUILA

Le Conservateur



Pascal ESSANGA